

**CHAMPIONNAT DE LIGUE WINDSURF GLISSE
Sports Nautiques Sablais
Grade : 5A
Dimanche 5 avril 2020**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles de course à la voile ISAF 2017 – 2020, incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.4. Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire.

2. PUBLICITE

Application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : Bic Techno 293, RSX et Raceboard, Hydro Foil Windsurf.

Pré-inscriptions : Les coureurs peuvent se préinscrire sur le site des SNSablais :

http://nvi-ins.fr/INS_REGATEVL?Manif=69

Puis ils confirmeront leur inscription le matin de la régata en remettant le bulletin d'inscription dûment rempli avec l'autorisation parentale et le règlement de 10 €

4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription : 10 €

5. PROGRAMME PROVISOIRE

Inscriptions :

le dimanche 5 avril 2020 de **9h00 à 10h30**

Heure du premier signal d'avertissement : le dimanche 5 avril 2020 de **10h30 à 11h00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

7. SITUATION DU PLAN D'EAU

Base de mer des Sables d'Olonne.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des RCV s'applique pour les Windsurfs.

10. CLASSEMENT

La règle 90.3 et l'annexe B8 pour les Windsurf, des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

11. SÉCURITÉ

11.1. Pour les séries RSX et Raceboard, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

11.2. Pour la série Bic Techno 293, la règle RCV 40 ne s'applique pas. Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la règle C.3.2. de la classe Techno 293.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, leur licence FF Voile valide compétition ou loisirs avec un certificat médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

Les Sports Nautiques Sablais
02 51 21 63 00 - sportsnautiquessablais@orange.fr

Merci à nos partenaires !

